



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/780

Approbation de conventions de mises à disposition à titre gracieux au profit des associations  
Reboot Productions et Eloquentia Lyon

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

<b>SEANCE DU 27 MAI 2021</b>
------------------------------

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 JUIN 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 MAI 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 JUIN 2021

---

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme HENOCQUE Audrey

**PRESENTS** : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme VIDAL, Mme FRÉRY (pouvoir à Mme POPOFF)

**ABSENTS NON EXCUSES** : ?

2021/780 - APPROBATION DE CONVENTIONS DE MISES A DISPOSITION A TITRE GRACIEUX AU PROFIT DES ASSOCIATIONS REBOOT PRODUCTIONS ET ELOQUENTIA LYON (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mai 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Reboot Production est une association loi 1901 qui participe à la valorisation et à la reconnaissance d'artistes français et internationaux en les accompagnant dans la promotion de leur projet artistique. Elle les guide dans l'accomplissement de tâches administratives et productives, dans l'organisation de tournées (pour du spectacle vivant ou de la musique), pour des événements, des rencontres, des soirées, des expositions, ainsi qu'à toute autre activité culturelle et sociale, comme la réalisation de courts et moyens-métrages et pour des clips à buts promotionnels.

L'association réalise actuellement un moyen-métrage « 100 liens » concernant l'histoire d'un jeune issu de la banlieue dont la motivation, la persévérance et le talent le conduisent jusqu'aux marches de la cérémonie des Césars. C'est cette dernière scène qui sera tournée dans la Salle à l'Italienne des Célestins.

L'association a sollicité la Ville de Lyon afin de tourner ce moyen-métrage le vendredi 2 avril 2021, aux Célestins, Théâtre de Lyon.

Il est convenu de mettre à disposition de l'association la Salle à l'Italienne.

Compte tenu de l'intérêt de cette manifestation, la Ville de Lyon propose d'accorder, de manière tout à fait exceptionnelle, la gratuité de la Salle à l'Italienne conformément aux dispositions de l'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques en vertu desquelles une autorisation du domaine public peut être délivrée gratuitement lorsque cette occupation ne présente pas un intérêt commercial pour le bénéficiaire de l'autorisation.

A titre d'information, la valeur de la mise à disposition pour un tournage de film pour l'après-midi du vendredi 2 avril est de 8 000 € HT, soit 9 600 € TTC (TVA : 20 %).

Au vu du protocole sanitaire de la Ville de Lyon pour les manifestations en intérieur dans les salles municipales, et du décret du 15 janvier 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19, l'association pendra en charge les frais liés à l'exploitation des lieux (frais de désinfection) à hauteur de 103,84 € HT soit 124,61 € TTC (TVA : 20%).

Eloquentia est un programme éducatif d'intérêt général né en 2012 par Stéphane de Freitas. Aux fondements de ce projet, le souhait de partager des valeurs fortes et inaltérables : l'écoute, la bienveillance et le respect à travers des formations et un concours de prise de parole en public. D'abord rattachée à l'Université Paris VIII, l'association s'est développée au niveau national et international. Elle s'est implantée à Lyon via son antenne Eloquentia Lyon.

L'association Eloquentia Lyon organise un concours de prise de parole ouvert à tous les jeunes entre 18 et 30 ans qui résident ou étudient à Lyon. Il prend la forme d'un tournoi où, lors de chaque tour, les meilleur-es candidat-es sont sélectionné-es pour accéder à la suite du concours. Les Célestins ont été sollicités pour accueillir la finale qui élira le ou la meilleur-e orateur-trice de Rhône-Alpes.

L'évènement sera filmé et retransmis sur leurs réseaux sociaux.

L'association a sollicité la Ville de Lyon afin de réaliser la finale du concours le samedi 10 avril 2021, aux Célestins, Théâtre de Lyon.

Il est convenu de mettre à disposition de l'association la Salle à l'Italienne.

Compte tenu de l'intérêt de cette manifestation, la Ville de Lyon propose d'accorder, de manière tout à fait exceptionnelle, la gratuité de la Salle à l'Italienne conformément aux dispositions de l'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques en vertu desquelles une autorisation du domaine public peut être délivrée gratuitement lorsque cette occupation ne présente pas un intérêt commercial pour le bénéficiaire de l'autorisation.

A titre d'information, la valeur de la mise à disposition pour la journée un jour de week-end est valorisée à 9 000 euros HT, soit 10 800 € TTC (TVA : 20%).

Au vu du protocole sanitaire de la Ville de Lyon pour les manifestations en intérieur dans les salles municipales, et du décret du 15 janvier 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19, l'association prendra en charge les frais de désinfection à hauteur de 103,84 € HT soit 124,61 € TTC (TVA : 20%).

L'association prendra aussi en charge les frais de personnel technique à hauteur de 576 € HT, soit 691,20 € TTC (TVA : 20 %).

Les conventions d'occupation temporaire du domaine public jointes au présent rapport formalisent les conditions de ces mises à disposition.

Vu l'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu lesdites conventions ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

### **DELIBERE**

- 1- La gratuité des mises à disposition de la Salle à l'Italienne / Célestins, théâtre de Lyon à l'association Reboot Production le 2 avril 2021, et à l'association Eloquentia Lyon le 10 avril 2021, est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer lesdites conventions et tout document afférent.

- 3- Les dépenses et les recettes correspondantes seront prélevées et imputées sur les crédits du budget 03 2021, opération SALLES.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET